

Conditions générales de réparations

Mise à jour le 10/04/2024

Les présentes régissent les conditions de réparation de l'entreprise FLOAMP – 17 rue du docteur Gaston Muraz 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERES – SIRET : 81841245400022

Article 1 : Descriptif de la prestation de réparation de l'atelier FLOAMP

Lorsque vous déposez votre appareil à l'atelier FLOAMP en vue de sa réparation, il vous sera remis un ordre de réparation. La prise en charge du matériel par l'atelier FLOAMP implique l'adhésion entière et inconditionnelle du client aux conditions générales de réparations ci-dessous.

1.1 Prise en charge :

Une prise en charge sera versée par le client au moment de la signature de l'ordre de réparation. Selon le type d'appareil, une catégorie est définie (voir tableau en 1.2) et une somme forfaitaire est demandée au dépôt sous forme d'acompte sur la facture finale. Cet acompte sera déduit du montant de la réparation de l'appareil. Le montant demandé comprend les frais de gestion et un temps de travail permettant d'établir un diagnostic de panne et/ou un devis de réparation. Sauf demande du client expresse lors du dépôt, la réparation sera effectuée sans établir de devis préalable jusqu'au montant maximum autorisé correspondant à la catégorie.

1.2 Établissement d'un seuil de devis :

Lors du dépôt de votre appareil, un seuil de devis vous est proposé. Il consiste en un plafond monétaire en-deçà duquel la réparation de l'appareil est automatique.

L'établissement de la catégorie et le seuil de la prise en charge est soumis à la seule appréciation de l'atelier FLOAMP en fonction du matériel déposé. Les exemples des catégories sont données à titre indicatif.

Par la signature du seuil de devis vous acceptez expressément la réparation de votre appareil et le paiement total du seuil de devis, si le diagnostic de celui-ci par l'atelier FLOAMP fait apparaître que la réparation de celui-ci sera à un coût inférieur ou égal au seuil de devis.

Catégorie	Prise en charge	Temps de travail maximum	Montant maximum autorisé sans accord préalable
Exemple : Guitare, Basse, Haut Parleur, Micro seul, Pédale d'effet, Casque, Enceinte Passive,	30€ TTC	30mn	50€ TTC
Exemple : ampli guitare/basse/hifi à lampes ou à transistors, Piano/Synthé numérique, Platine Vinyle, Platine CD, Enceinte amplifiée Sono, Ampli Sono, Micro statique ou avec alimentation séparée, Pédaalier multi-effets, Préampli / Rack d'effets / Rack d'effets 19"	60€ TTC	60mn	100€ TTC
Exemple : Table/Console de mixage, Meuble HiFi Vintage / Combiné HiFi à lampes ou à transistors., et tout autre appareil non fonctionnel pour remise en état, ou en état très dégradé demandant une vérification complète	90€ TTC	1h30	150€ TTC
URGENT : Tout type d'appareil déposé avec diagnostic et réparation effectuée sous 48h (sous réserve de disponibilité des pièces nécessaires)	90€ TTC	1h	Taux horaire majoré de 50% soit 90€TTC/h

Si le diagnostic de FLOAMP fait apparaître que le coût de la réparation de l'appareil se révèle supérieur au seuil de devis convenu, un devis du montant de la réparation sera émis et vous serez soumis pour acceptation. Le devis est obligatoire si le montant estimé de la réparation dépasse 150 Euros TTC.

Le temps de travail supplémentaire nécessaire à l'exécution des travaux de réparation sera facturé en supplément au tarif en vigueur (60€ ttc/h au 10/04/2024).

En cas de panne non constatée due à une mauvaise utilisation de l'appareil ou à une incompréhension du fonctionnement, la prise en charge reste due et le temps pour une formation de l'utilisateur sera facturé en supplément.

1.3 Devis

Dans les cas suivants, un devis du montant de la réparation vous sera établi pour acceptation :

Si le coût de la réparation de l'appareil s'avère supérieur au montant du seuil de devis convenu.

Si le montant estimé de la réparation dépasse 150 Euros TTC.

Si le client souhaite préalablement à toute intervention, connaître le montant de la réparation, le réparateur établira un devis. Les frais d'établissement du devis, les frais de démontage et de remontage nécessaire à la préparation de ce dernier, sont à la charge du client. Toutefois, les frais d'établissement du devis seront déductibles de la facture définitive que le client devra acquitter si les interventions sont réalisées par FLOAMP.

Le devis est estimatif et est valable 1 mois à compter de sa date d'émission. Un acompte, généralement de 50% du montant du devis, sera demandé pour débiter sur la réparation.

Ce devis vous est transmis par mail ou par courrier postal à l'adresse indiquée sur l'ordre de réparation. Un accord écrit par retour de mail ou SMS vaut signature du devis.

Après acceptation du devis, il est procédé à la réparation de votre appareil et le montant de l'acompte, si un tel acompte a été versé (cf article 1.1) sera déduit du montant de la réparation. Nous vous rappelons que le fait d'accepter le devis proposé implique l'obligation à votre charge de payer le prix indiqué.

Dans le cas de non réponse au devis dans un délai d'un mois, le devis sera considéré comme refusé et la procédure refus de devis (cf article 1.5) sera mise en place.

1.4 Devis rectificatif

Les devis ne sont qu'estimatifs. Certaines pannes rendant impossible les tests et contrôles de certaines fonctions de l'appareil. Au cours de la réparation, le diagnostic sur la nature, l'ampleur et le nombre de dysfonctionnements affectant l'appareil peut être modifié.

Si le coût de la réparation s'avère supérieur au montant du devis préalablement envoyé et accepté, un devis rectificatif sera établi. Il ne sera procédé à la réparation de votre appareil qu'après votre accord préalable sur le nouveau montant du devis de réparation et le versement d'un acompte correspondant au nouveau montant des réparations.

Si vous refusez le devis rectificatif, le montant du devis initial reste dû même si l'appareil n'est pas totalement fonctionnel.

1.5 Refus de Devis par le client

En cas de refus de votre part du devis ou devis rectificatif proposé, votre appareil vous sera restitué en l'état ou recyclé si vous décidez d'abandonner votre appareil.

La prise en charge versée sous forme d'acompte ne sera pas remboursée si le devis de réparation est refusé. Des frais administratifs de devis refusé vous seront facturés, correspondant au montant de la prise en charge versée sous forme d'acompte (cf article 1.1).

La date de refus du devis ou la date de fin de validité du devis (sans réponse de votre part) sera considérée comme date de fin d'immobilisation de l'appareil. Cette date sera prise en compte pour calculer la durée d'immobilisation.

Pour tout appareil non repris dans un délai de 30 jours à compter de la date de refus de devis ou de fin de validité du devis, des frais de stockage (2 euros ttc/jour) seront appliqués et ajoutés à la facture finale.

Passé un délai de trois mois après la date de refus de devis ou de fin de validité du devis, FLOAMP devient propriétaire du matériel considéré comme abandonné par le client qui ne pourra en réclamer ni indemnité ni restitution. Le montant facturé reste dû et fera l'objet de poursuites le cas échéant.

Article 2 : Commandes

Pour toute commande de pièces spécifiques pour les besoins d'une réparation, un acompte égal au montant total des pièces sera demandé pour valider la commande.

Nous ne pouvons être tenus responsables pour les pièces non disponibles ou des délais de livraisons de la part de nos fournisseurs.

Article 3 : Délais d'intervention - Irréparabilité de l'appareil

Une option de réparation sous 48h ouvrable peut être proposée suivant la disponibilité de l'atelier FLOAMP avec une majoration de 50 % de la main d'œuvre (soit 90€ ttc/h), sous réserve de disponibilité des pièces détachées nécessaire à la réparation.

FLOAMP s'efforce de réduire au minimum les délais d'immobilisation des appareils, mais ne peut être tenus responsables pour les pièces non disponibles ou les livraisons tardives de la part de nos fournisseurs.

Le dépôt d'un appareil n'entraîne pas une obligation de résultat de l'atelier FLOAMP quant à la réparation de l'appareil, notamment en cas d'impossibilité technique d'y procéder ou d'indisponibilité de pièces détachées.

Dans l'hypothèse où votre appareil serait déclaré irréparable par notre diagnostic, votre appareil vous sera restitué en l'état ou recyclé si vous décidez d'abandonner votre appareil. Le montant de la prise en charge versée sous forme d'acompte sera facturée (cf article 1,1).

Article 4 : Avis de mise à disposition

Lorsque votre appareil est disponible, vous êtes prévenu par nos soins : vous recevez un avis de mise à disposition qui vous est envoyé par e-mail ou courrier postal.

La date d'émission de l'information de mise à disposition sera considérée comme date de fin d'immobilisation de l'appareil. Cette date sera prise en compte pour calculer la durée d'immobilisation.

Pour tout appareil non repris dans un délai de 30 jours à compter de la notification de mise à disposition, des frais de stockage [2 euros TTC/jour] seront appliqués et ajoutés à la facture finale.

Passé un délai de trois mois après la première notification de mise à disposition, FLOAMP devient propriétaire du matériel considéré comme abandonné par le client qui ne pourra en réclamer ni indemnité ni restitution. Le montant facturé reste dû et fera l'objet de poursuites le cas échéant.

Article 5 : Restitution

Une fois l'avis de mise à disposition reçu, votre appareil vous sera restitué sur présentation de l'ordre de réparation. La restitution de l'appareil se fait après le paiement complet au comptant du prix de la réparation restant à payer.

Dans l'hypothèse où vous ne disposez pas de l'ordre de réparation qui vous a été remis lors du dépôt de votre appareil, vous pouvez demander l'émission d'un certificat de reprise sur présentation de votre carte d'identité (si la personne déposante est la personne faisant le retrait).

Si la personne effectuant le retrait n'est pas la même que celle ayant fait le dépôt, la restitution ne pourra s'effectuer que sur remise d'une photocopie de la carte d'identité de la personne déposante et d'une attestation écrite de cette dernière autorisant la restitution de l'appareil à cette tierce personne.

Nous vous rappelons qu'au moment où vous (ou un tiers désigné par vous) reprenez possession physiquement de l'appareil, les risques de perte ou d'endommagement de l'appareil vous sont transférés.

Article 6 : Modalités et moyens de paiement

Nous vous rappelons que le fait de valider le devis proposé implique l'obligation à votre charge de payer le prix indiqué.

Le règlement des frais de traitement, de l'acompte et du prix du devis peut s'effectuer selon les moyens de paiement disponible à l'atelier : espèces, carte bancaire, virement. Les paiements par chèque ne sont pas acceptés.

Article 7 : Garantie des réparations, pièces détachées et accessoires

Nos réparations sont garanties 3 mois à compter de la date de l'avis de mise à disposition.

La garantie porte exclusivement sur le circuit, les composants et éléments concernée par l'intervention facturée par l'atelier FLOAMP. Sont exclus de la garantie les circuits, composants, éléments et parties n'ayant pas été concernés par l'intervention facturée par l'atelier FLOAMP.

En cas de dysfonctionnement similaire à celui ayant conduit au dépôt initial de votre appareil à FLOAMP, survenant dans le délai de 3 mois, l'atelier FLOAMP prendra en charge gratuitement le diagnostic.

La prise en charge sous garantie ou en dehors de la garantie reste à l'appréciation de l'atelier FLOAMP après diagnostic.

Les pièces détachées et accessoires bénéficient de la seule garantie accordée par le fabricant ou le fournisseur. Les tubes électroniques sont garantie 90 jours.

Article 8 - Responsabilité

La responsabilité de l'atelier FLOAMP au titre de ses prestations de réparations, ne peut être engagée qu'en cas de faute dans la réalisation des prestations qui lui sont confiées et pour les dommages directs seulement, sauf si ce manquement était dû à un cas de force majeure ou du fait d'un tiers.

La responsabilité de l'atelier FLOAMP ne pourra en aucun cas être engagée pour les dommages indirects résultant dans l'exécution des prestations de réparations tels que notamment : perte de temps, destruction de fichiers, perte de données, perte de chiffre d'affaire, préjudices financiers et commerciaux, manque à gagner, pertes d'exploitation.

De même l'atelier FLOAMP ne pourra voir en conséquence sa responsabilité engagée pour tout préjudice quel qu'il soit résultant d'une activité professionnelle, et ne saurait en aucun cas être responsable au titre des dommages résultant d'une mauvaise utilisation de l'appareil par le client.

ATTENTION : Il vous appartient préalablement au dépôt de votre matériel de sauvegarder l'ensemble des données. L'atelier FLOAMP ne saurait en aucune façon être tenue pour responsable de toute perte ou altération de données qui pourrait éventuellement survenir.